

CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 19h

2025-01

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH, Maire,

Conseillers présents : KLEIN Christian, JUNG Pascal, DEMERLE Xavier, SCHEIDLER Jutta, ZIEHL Anita, KREUTZMANN Herbert, SPECHT Christiane.

Conseillers excusés et représentés : KIFFER Céline (pouvoir à SCHWALBACH Christian) ; HANNEMANN Cécile (pouvoir à KLEIN Christian) ; STAB Chris (pouvoir à ...).

Le PV du Conseil municipal du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.
Jutta SCHEIDLER est désignée comme secrétaire de séance.

DCM 2025-02-01B Approbation du Compte Financier Unique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Financier Unique est un document budgétaire et comptable qui vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le Compte Financier Unique de la commune pour le budget principal est clôturé avec les résultats suivants :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	224 870,69	399 142,64 (3)	624 013,33
	Recettes réalisées (1)	B	101 032,68	416 825,40	517 858,08
	Restes à réaliser	C	6000,00	0	6000
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	210 419,33 (2)	566 919,02	777 338,35
	Dépenses réalisées (1)	E	164 538,23	364 094,62	528 632,85
	Restes à réaliser	F	24 436,00	0	24 436,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 63 505,55	52 730,78	- 10 774,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 14 451,36	167 776,38	153 325,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	- 77 956,91	220 507,16	142 550,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 18 436,00	0	- 18 436,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 96 392,91	220 507,16	124 114,25

- 1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre
- 2) Dépenses prévisionnelles d'investissement 2024 : 210 419,33 € + déficit d'investissement reporté de 2023 14 451,36 € soit un total de 224 870,69 euros
- 3) Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 : 399 142,64 € + résultat antérieur reporté en fonctionnement 167 776,38 e soit 566 919,02 €

	Résultats à la	Part affectée à	Dépenses	Recettes 2024	Résultat 2024	Intégration	Résultat à la
	Clôture 2023	l'investissement	2024				Clôture 2024
INVESTISSEMENT	-14 451,36 €		164 538,23 €	101 032,68 €	-63 505,55 €		-77 956,91 €
FONCTIONNEMENT	202 276,07 €	34 499,69 €	364 094,62 €	416 825,40 €	52 730,78 €		220 507,16 €
TOTAL	187 824,71 €	34 499,69 €	528 632,85 €	517 858,08 €	-10 774,77 €	0,00 €	142 550,25 €
	RAR Dépenses	24 436,00 €	RAR Recettes	6 000,00 €			

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Walschbronn ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024, tel que résumé ci-dessous ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2025-02-02 Affectation du résultat

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat au vu du résultat cumulé d'exploitation (fonctionnement) de l'exercice 2024 qui s'élève à 220 507,16 € comme suit :

- ✓ Apurement du déficit antérieur : 0,00 002D
- ✓ Affectation de l'excédent reporté (au 002 R) en FONCTIONNEMENT : 124 114,25
- ✓ Affectation en couverture de besoin en INVESTISSEMENT : 96 392,91 euros au 1068 R

Point sur les évolutions du poste d'agent d'entretien

Madame Alexandrina ACHELOUS, notre actuel agent d'entretien, a fait part de son souhait de démissionner de son poste à compter du 30 mars 2025.

Le Maire propose dans le cadre du prochain recrutement sur ce poste d'élargir les missions de l'agent d'entretien et de lui confier en plus les états des lieux de la salle à l'entrée et à la sortie.

Une publication sera faite sur le site emploi-territorial.fr ainsi qu'une déclaration de vacance de poste.

DCM 2025-02-03 Prévoyance

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2024, deux délibérations avaient été prises relatives à l'adhésion aux conventions de participation santé et prévoyance.

Il était indiqué dans les délibérations que le Comité Social Territorial (CST) n'avait pas pu se réunir faute de quorum en décembre et que leur réunion était reportée au 8 janvier 2025.

Lors du 8 janvier, le CST a émis un avis favorable pour l'adhésion à convention santé (MNT) et un avis défavorable pour la convention de participation prévoyance (COLLECTEAM).

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal décide du maintien de la délibération n° 2024-12-01.

DCM 2025-02-04 Investissements à payer avant le vote du budget 2025

Le devis des travaux sur l'orgue avait été validé dans le cadre de la délibération n°2024-05-06 mais l'opération n'avait pas été créée sur l'exercice 2024.

Le Conseil municipal valide la création de l'opération n°178 intitulée « travaux sur l'orgue » pour un montant de 4 911,60 euros TTC et l'inscription des crédits au budget 2025.

Vente de bois

Il n'est pas nécessaire de délibérer car nous avons déjà délibéré pour que l'ONF gère la vente.

DCM 2025-02-05 Convention de mise à disposition de locaux communaux

Le Maire explique que dans le cadre de la mise à disposition du local au 1^{er} étage de la Maison Klein à l'association Galesburas, il convient de mettre en place une convention de mise à disposition précisant les conditions.

Un projet est soumis au Conseil municipal qui le valide à l'unanimité.

Il sera soumis à l'association du Galesburas.

Points divers

- La prochaine réunion du conseil municipal portera sur le vote du budget 2025, la fiscalité locale
- Le Maire fait un point d'information sur le projet de plantations de sapins sur la parcelle située après l'atelier communal. Il convie les personnes intéressées et les associations le vendredi 28 février pour l'installation des piquets et de la clôture électrique.
- Manifestation transfrontalière du dimanche 21 septembre 2025 : le Maire indique qu'une réunion a eu lieu à la Maison Klein au sujet de la manifestation qui aura lieu en septembre dans le cadre des 20 ans du programme « rivières sans frontières » qui sera commémoré avec les pêcheurs d'Eppenbronn. La journée serait organisée autour d'un circuit à pied, puis un vin d'honneur suivi d'un repas. Le Maire propose que les associations de Walschbronn soient consultées pour la partie restauration. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 28 mars.

Fin de la réunion à 20h30

Christian SCHWALBACH

Maire



Jutta SCHEIDLER

Secrétaire de séance

S'en suivent les signatures des membres présents à ce conseil municipal du 21 février 2025 :